

Règlement du jeu-concours "Calendrier de l'avent Ciel & Blanc"

Article 1 : Organisation

Le Racing Club de France, association régie par la loi de 1901 et ayant son siège social au 5 rue Eblé, 75007 Paris, organise un jeu-concours intitulé "Calendrier de l'avent Ciel & Blanc", qui se déroulera du 1er décembre au 24 décembre 2025 inclus, sur le compte Instagram officiel @racingclubdefrance_officiel.

Article 2 : Participation

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure avec l'autorisation d'un représentant légal, à l'exception du chargé de communication du Racing Club de France, organisateur de ce jeu concours.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Pour participer, les participants doivent respecter les conditions de participation spécifiques précisées dans chaque publication Instagram dédiée au concours, sous peine d'invalidation.

Article 3 : Modalités de participation

Une publication sera mise en ligne chaque jour entre le 1er et le 24 décembre 2025, correspondant à une case du "Calendrier de l'avent Ciel & Blanc".

Pour participer, il faudra suivre les consignes indiquées dans chaque publication (ex. suivre le compte, liker la publication, commenter, taguer une personne, répondre à une question, participer au jeu etc.).

Les participants peuvent participer autant de fois qu'ils le souhaitent chaque jour dans la mesure où celle-ci est réalisée avant midi le jour suivant la publication.

Toute participation incomplète ou non conforme aux modalités sera automatiquement annulée.

Article 4 : Désignation des gagnants

Le tirage au sort sera réalisé à l'aide d'un logiciel numérique par le service communication du Racing Club de France.

Le tirage au sort de chaque case se fera à 12 heures le jour après la publication (exemple : pour la publication du 1^{er} décembre, le tirage au sort aura lieu le 2 décembre à 12h), sauf pour le dernier jour (24 décembre 2025), dont le tirage au sort sera effectué le 29 décembre à 12h 2025.

Les gagnants seront annoncés via les stories Instagram du compte @racingclubdefrance_officiel et seront contactés en message privé sur Instagram.

Article 5 : Dotations

Chaque jour, un lot sera mis en jeu, détaillé dans la publication correspondante :

1er décembre : [maillot cycliste RCF]

2 décembre : [Tee-shirt RCF Babolat]

3 décembre : [Livre « Racing Club de France : le sport en Ciel & Blanc »]

4 décembre : [Un lot de balles de tennis Wilson + un anti-vibrateur RCF]
5 décembre : [Affiche collector du centenaire de la section boxe]
6 décembre : [Serviette de bain RCF]
7 décembre : [Une location gratuite de Tennis à Saussure (1h)]
8 décembre : [Un tapis de musculation]
9 décembre : [Un cours particulier de natation (30 minutes)]
10 décembre : [Un cours de danse classique]
11 décembre : [Un lot de 2 bonnets de bain RCF]
12 décembre : [Livre « Racing Club de France : le sport en Ciel & Blanc »]
13 décembre : [Une initiation d'escrime (aux trois armes)]
14 décembre : [Un bonnet Water-Polo RCF]
15 décembre : [Un tee-shirt Babolat RCF]
16 décembre : [Une location gratuite de tennis à Saussure (1h)]
17 décembre : [Un cours de pilates]
18 décembre : [Un cours de découverte Water-polo]
19 décembre : [Un lot de balles de tennis Wilson + un anti-vibrateur RCF]
20 décembre : [Un filet de natation RCF (avec pull boy et plaquettes)]
21 décembre : [Une crosse de hockey adulte siglée RCF + un essai gratuit]
22 décembre : [Un ballon de water-polo Paris 2024]
23 décembre : [Un sac à dos RCF + livre « Racing Club de France : le sport en ciel & blanc »]
24 décembre : [Un polo Lacoste RCF (taille 3-4)]

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni transférables.

Article 6 : Réclamations

Pour toute réclamation relative au jeu-concours, les participants peuvent adresser leur demande par e-mail à : a.jolissaint@rcf.asso.fr.

Toute réclamation devra être formulée dans un délai de 15 jours après la fin du jeu-concours.

Article 7 : Responsabilité

Le Racing Club de France se réserve le droit d'annuler ou de modifier tout ou partie du concours en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement technique (accès internet, réseaux sociaux, etc.).

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 9 : Protection des données personnelles

Les informations collectées dans le cadre du jeu-concours sont destinées exclusivement au Racing Club de France pour la gestion du concours. Elles ne seront pas transmises à des tiers.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de leurs données en écrivant à : a.jolissaint@rcf.asso.fr.